

Envoyé en préfecture le 14/06/2023

Reçu en préfecture le 14/06/2023

Publié le 14 JUIN 2023

ID : 037-213700586-20230609-DCM_2023_06_047-DE

**MAIRIE DE
37140 LA CHAPELLE-sur-LOIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 9 JUIN 2023

Date de convocation : 05/06/2023

Date d'affichage : 05/06/2023

Conseillers

en exercice : 15 L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin, à dix-huit heures,
Présents : 9 le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni,
Pouvoirs : 4 en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses
Votants : 13 séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul,
Maire

Etaient présents : M. GUIGNARD Paul, Mme GALET Florence, M. PETIBON Jacky, M. LEPILLIEZ Philippe, M. DELAUNAY Fabien, M. SERVANT Dimitri, Mme GANDRILLE Christine, M. ALBERT Alexandre, M. DELETANG Grégory

Etaient excusés : Mme MUREAU Nicole (a donné pouvoir à M. PETIBON Jacky), M. DRUGEON Francis (a donné pouvoir à Mme GALET Florence), M. de CHAMPS Hubert (a donné pouvoir à M. GUIGNARD Paul), Mme BEAUMARD Angélique (a donné pouvoir à M. DELETANG Grégory), Mme DESCORMIERS Cindy

Etait absente : Mme BEGOUIN Gaëlle

Madame GALET Florence a été désignée secrétaire de séance.

DCM 2023-06-047

7.5. Finances - subventions

Attribution d'une subvention à l'association du Cercle des Bateliers

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 7 novembre 2022, le Conseil Municipal avait voté l'attribution d'une subvention à l'association du Cercle des Bateliers d'un montant de 500 euros afin de financer en partie le challenge de la mairie organisé cette année.

Suite à une erreur matérielle, il convient de délibérer à nouveau sur ce versement avant de procéder au mandatement de cette somme sur l'exercice 2023.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au retrait de la délibération du 7 novembre 2022 et de verser à ladite association une subvention d'un montant de 500 euros.

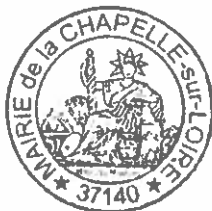
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PROCÈDE** au retrait de la délibération du 7 novembre 2022

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 500 euros (CINQ CENT EUROS) à l'association du Cercle des Bateliers présidée par Monsieur Alain BERTIN
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023, article 65748

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire,
GALET Florence



Le Maire,
GUIGNARD Paul



Envoyé en préfecture le 14/06/2023
Reçu en préfecture le 14/06/2023
Publié le 14 JUN 2023 
ID : 037-213700586-20230609-DCM_2023_06_047-DE